



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

divorce

Question écrite n° 45536

## Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le rapport 2008 « Enfants au coeur des séparations parentales conflictuelles » de madame la défenseure des enfants. Parmi les 30 recommandations avancées pour mieux préserver l'intérêt des enfants, il lui demande les réflexions que lui inspire celle visant à former les professionnels de la justice ayant à traiter des affaires familiales.

## Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le développement de formations adaptées aux professionnels de la justice ayant à traiter des affaires familiales fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'École nationale de la magistrature. S'agissant de la formation initiale, les auditeurs sont formés au métier de magistrat dans ses différentes fonctions par l'acquisition des compétences fondamentales permettant une prise de décision conforme à la loi et adaptée à son contexte, respectueuse de l'individu et des règles éthiques et déontologiques, s'inscrivant dans son contexte national et international. Ils sont notamment préparés au travers des directions d'études aux fonctions de juge aux affaires familiales, juge des enfants et juge d'instruction. Depuis 2006, l'École nationale de la magistrature accueille des élèves avocats durant six mois dans le cadre du projet pédagogique individuel prévu dans le cursus de formation des futurs avocats. Ils sont intégrés dans les groupes de direction d'études des auditeurs de justice et suivent le même enseignement qu'eux. La parole de l'enfant est particulièrement prise en compte dans ces directions d'études. Des simulations d'audiences sont régulièrement organisées mettant en scène des auditions d'enfants. S'agissant de la formation continue, diverses formations s'articulent autour du droit de la famille. Ainsi, l'École nationale de la magistrature organise une formation destinée à des magistrats intitulée : « L'autorité parentale ». D'autres formations sont ouvertes à un plus large public. Ainsi, une formation traitant du thème de « L'adoption internationale » est ouverte à des membres du réseau européen de formation judiciaire. Une formation portant sur « La place de l'enfant au sein des familles nouvelles » est destinée à des magistrats, mais également à des avocats, des personnes travaillant au sein de la protection judiciaire de la jeunesse, ainsi qu'à d'autres personnes intéressées par ce thème. Enfin, une formation intitulée « Le droit de la filiation » est ouverte à un public composé de magistrats, d'avocats et de greffiers. L'École nationale de la magistrature a également intégré dans son programme de formation pour l'année 2009 une formation intitulée : « La parole de l'enfant en justice » visant par une approche historique, sociologique et comparatiste, à mieux comprendre la place donnée à la parole de l'enfant d'une manière générale dans la société et d'une manière particulière en justice. Cette formation permet d'acquérir les connaissances essentielles sur le développement psychologique de l'enfant, ses modes de communication, sa relation particulière au temps, à l'espace, à la parole, aux adultes et est notamment enrichie par des interventions de juristes, psychologues, psychiatres, sociologues et avocats. Par ailleurs, l'École nationale de la magistrature est particulièrement attentive au développement de formations permettant aux magistrats de faire face aux situations de violence et de conflit. Des formations intitulées : « Le magistrat face aux situations de violence et de conflits », « Le magistrat et les cas difficiles », « L'audition de l'enfant victime » et « Les violences sexuelles sur mineurs » figurent ainsi à son catalogue de formation

continue. Les techniques de médiation et de conciliation sont également au coeur de ses préoccupations et sont exposées dans plusieurs sessions de formation.

## Données clés

**Auteur** : [M. Marc Dolez](#)

**Circonscription** : Nord (17<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 45536

**Rubrique** : Famille

**Ministère interrogé** : Justice

**Ministère attributaire** : Justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 31 mars 2009, page 3021

**Réponse publiée le** : 30 juin 2009, page 6663